

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 147

présenté par

Mme Janvier, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 30

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 45.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer une disposition introduite par le Sénat relative aux modalités de mises en œuvre de la dotation qualité pour les services non habilités à l'aide sociale.